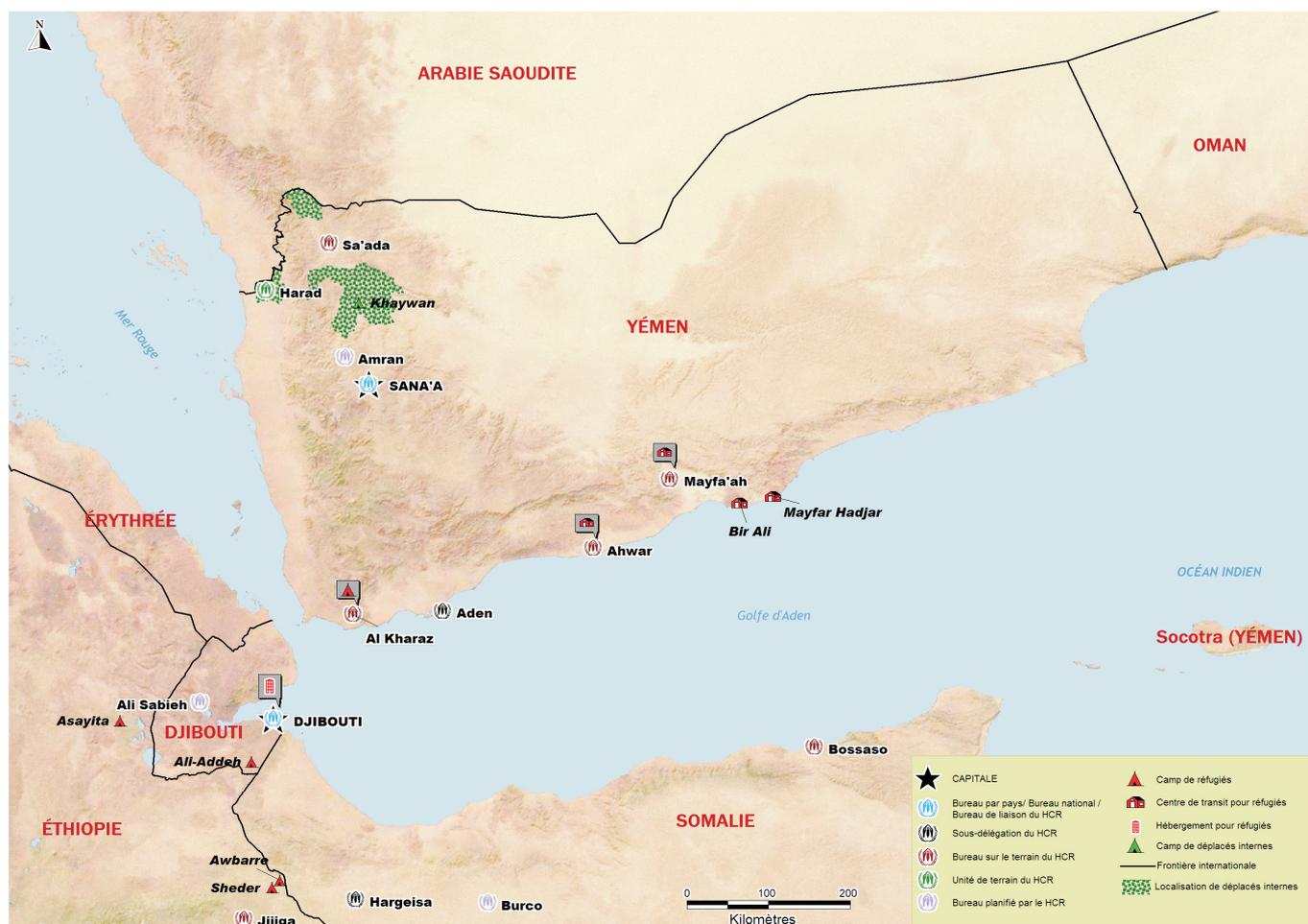


YÉMEN



Environnement opérationnel

Contexte

Le Yémen accueille quelque 155 000 réfugiés, dont 95 pour cent de Somaliens auxquels le Gouvernement a accordé d'emblée (*prima facie*) le statut de réfugié. Parmi les autres individus réfugiés dans le pays figurent des Iraquiens, des Éthiopiens et des Érythréens qui vivent pour la plupart à Sana'a et à Aden. Le camp de réfugiés de

Kharaz abrite quelque 13 500 personnes. Les mouvements migratoires mixtes en provenance de la Corne de l'Afrique se poursuivent sans relâche, le Yémen ayant été témoin de la survenue de plus de 50 000 nouveaux arrivants en 2008 – soit une augmentation de 70 pour cent par rapport à l'année précédente. Si la plupart des nouveaux arrivants franchissent le golfe d'Aden, ils sont aussi de plus en plus nombreux à traverser la mer Rouge. Ces mouvements se sont poursuivis tout au long de l'année 2009, qui a en outre été caractérisée par une augmentation très nette du nombre

Chiffres prévisionnels

TYPE DE POPULATION	ORIGINE	JAN. 2010		DÉC. 2010 – JAN.-2011		DÉC. 2011	
		TOTAL DANS LE PAYS	NB PERSONNES ASSISTÉES PAR LE HCR	TOTAL DANS LE PAYS	NB PERSONNES ASSISTÉES PAR LE HCR	TOTAL DANS LE PAYS	NB PERSONNES ASSISTÉES PAR LE HCR
Réfugiés	Somalie	158 180	158 180	178 360	178 360	201 000	201 000
	Iraq	5 310	5 310	6 020	6 020	6 780	6 780
	Éthiopie	2 520	2 520	2 890	2 890	3 250	3 250
	Pays divers	1 520	1 520	1 740	1 740	1 970	1 970
Demandeurs d'asile	Iraq	80	80	200	200	200	200
	Éthiopie	410	410	1 020	1 020	1 020	1 020
	Érythrée	140	140	340	340	340	340
	Pays divers	380	380	940	940	940	940
Déplacés internes		40 000	40 000	20 000	20 000	10 000	10 000
Déplacés de retour		60 000	60 000	20 000	20 000	10 000	10 000
TOTAL		268 540	268 540	231 510	231 510	235 500	235 500

d'arrivants en provenance d'autres pays que la Somalie. Les autorités arrêtent les Érythréens et les Éthiopiens à leur arrivée, en expulsent la plupart et limitent l'accès aux personnes placées en détention.

Le Yémen est l'un des pays les plus pauvres de la région, souffrant d'un taux de chômage élevé et d'une forte inflation. Une grave sécheresse et les pénuries alimentaires qui s'en sont suivies, associées aux effets de la crise financière mondiale, ont limité les capacités d'absorption du Yémen, qui peine à faire face à la marée croissante des flux migratoires mixtes.

La situation sécuritaire est instable. Les tensions entre les régions du nord et du sud ont été exacerbées par l'annulation des élections parlementaires et par des conflits tribaux, notamment par les affrontements qui se poursuivent entre les forces gouvernementales et la tribu des Al-Houthi dans le gouvernorat de Sa'ada. Le conflit entre les autorités et la tribu des Al-Houthi s'est intensifié en août 2009, ce qui a provoqué le déplacement de quelque 150 000 personnes.

L'accès à la région de Sa'ada demeure difficile. De fait, les opérations du HCR sont généralement entravées par des problèmes liés à la sécurité du personnel car les groupes rebelles ont intensifié leurs attaques contre les intérêts gouvernementaux et étrangers, Al Qaida menaçant pour sa part de prendre pour cible les opérations de l'ONU.

● Besoins

La situation politique demeurera vraisemblablement instable en Somalie et les espoirs d'assister à un relèvement économique général dans la Corne de l'Afrique sont de plus en plus ténus ; le Yémen devrait donc être touché par davantage de mouvements migratoires mixtes. Dans pareil contexte, la mise en place d'un système national d'asile et de la législation correspondante est une nécessité pressante. Le Yémen est le seul État de la péninsule arabique qui ait signé la Convention de 1951 sur les réfugiés.

Le nombre de personnes accueillies au camp de Kharaz devrait augmenter et il sera nécessaire d'accroître l'assistance et de développer les infrastructures pour leur venir en aide. L'amélioration des relations avec la communauté d'accueil doit être considérée comme prioritaire si l'on veut préserver un environnement favorable de protection. Comme les réfugiés sont pénalisés par la concurrence toujours plus vive pour les maigres ressources et la contraction du marché du travail, une augmentation de la formation professionnelle pourrait améliorer leur autosuffisance et réduire leur dépendance à l'égard de l'assistance. Des programmes

seront planifiés et exécutés en coordination avec le Gouvernement pour développer des infrastructures publiques. Le HCR coopèrera également avec les nouveaux comités de réfugiés créés à travers le pays afin d'améliorer la coordination et la communication.

L'augmentation des actes de piraterie et la présence croissante de forces navales internationales aux environs de la péninsule arabique soulignent la nécessité de mieux faire connaître les principes et les pratiques humanitaires relatifs au sauvetage en mer.

Comme le conflit en cours au nord du pays s'intensifie, le nombre de déplacés internes augmente, tout comme leurs besoins. Le HCR cherchera à accéder à toutes les populations relevant de sa compétence afin de veiller à ce qu'elles soient protégées et reçoivent l'aide dont elles ont besoin de toute urgence.

| Objectifs principaux |

Environnement de protection favorable

- Améliorer la mise en œuvre du Plan d'action en dix points pour faire face aux migrations mixtes, en coordination avec le Gouvernement.
- Renforcer le cadre juridique et la capacité institutionnelle de protection et d'assistance des réfugiés, des demandeurs d'asile et des déplacés internes.
- Doter le Gouvernement de capacités plus solides pour honorer ses obligations en matière de protection internationale.

Procédures de protection équitables

- Garantir la protection effective de l'ensemble des réfugiés, des demandeurs d'asile, des déplacés internes et des autres personnes relevant de la compétence du HCR, en accordant une attention particulière aux femmes et aux enfants.
- Améliorer les conditions d'accueil pour les non-Somaliens, en particulier sur la côte de la mer Rouge.

Besoins et services essentiels

- Offrir des services et une assistance humanitaire de base aux réfugiés, aux demandeurs d'asile et aux déplacés internes, dans les camps, dans les zones urbaines et dans les zones d'installation.

Autogestion et participation communautaires

- Accroître au maximum l'autosuffisance des réfugiés.

Solutions durables

- Faciliter le rapatriement librement consenti dans la sécurité et la dignité, lorsque c'est possible.

Cibles prioritaires en 2010

- Les modalités d'un système d'asile national – notamment un projet de loi, un service des réfugiés avec une présence nationale et un comité national d'éligibilité – sont en place à la fin de l'année 2010.
- Le Gouvernement donne son accord à la mise en place d'un système de suivi des détenus et le HCR a accès à tous les détenus relevant de sa compétence.
- Le HCR élabore un plan de formation au profit de 500 fonctionnaires, dont au moins cinq formateurs gouvernementaux.
- La période d'attente pour la détermination du statut de réfugié est ramenée à sept semaines.
- Le nombre de cas d'anémie diminue et le taux de malnutrition aiguë globale est réduit de 50 pour cent.
- Le nombre d'enfants qui bénéficient d'une aide destinée à répondre à leurs besoins psychosociaux augmente de 50 pour cent.
- Le nombre d'enfants scolarisés dans le primaire et le secondaire augmente de 30 pour cent et le taux d'abandon diminue.
- Toutes les victimes signalées de violences sexuelles et sexistes bénéficient d'un soutien.
- Quelque 80 pour cent des personnes relevant de la compétence du HCR, dont les déplacés internes, sont profilées.
- La fonction de chef de file du HCR au sein du module de protection des déplacés internes est améliorée par des réunions régulières du module et la coordination de l'exécution des projets.
- Les conditions dans les camps de déplacés internes répondent aux normes.

- Utiliser la réinstallation comme instrument de protection stratégique et comme solution durable.
- Améliorer les structures d'accueil ainsi que l'assistance prodiguée aux nouveaux arrivants.

| Stratégie |

En 2010, la stratégie du HCR sera centrée sur l'amélioration de la protection des réfugiés et des demandeurs d'asile, ainsi que sur la recherche de solutions durables, en particulier par le biais de la réinstallation. Le bureau entend plaider pour l'élaboration d'un système d'asile national, améliorer les conditions d'accueil des réfugiés et des demandeurs d'asile, et favoriser des relations plus harmonieuses avec les communautés d'accueil.

Dans le cadre de cette stratégie, un programme très complet de formation à la protection destiné aux autorités, associé au soutien prodigué au nouveau Centre d'études sur les réfugiés et les migrants, favoriseront

Présence du HCR en 2010

□ Nombre de bureaux	8
□ Effectifs totaux	125
International	20
National	69
VNU	32
Autres	4

PARTENAIRES

Partenaires d'exécution

Organismes gouvernementaux :

Équipe d'enregistrement

ONG :

ADRA

Al Tadamon

Al-Amel Charitable Community for Social Welfare

Al-Takamal

CARE

Charitable Society for Social Welfare

Conseil danois pour les réfugiés

Interaction in Development Foundation

INTERSOS

Islamic Relief

Society for Humanitarian Solidarity

Save the Children (Suède)

Autres :

Croissant-Rouge yéménite

Partenaires opérationnels

Organismes gouvernementaux :

NACRA/NASCRA

Ministère des Droits de l'homme

Ministère de l'Intérieur/ Service de l'immigration et des passeports

Université de Sana'a

ONG :

MSF-Espagne

Autres :

FAO

FNUAP

OIM

OIT

OMS

PAM

PNUD

UNICEF



Des déplacés internes yéménites, chassés par les violences qui ont éclaté au nord du pays, font la queue pour s'inscrire.

une meilleure connaissance des principes de protection et encourageront la mise en place d'un système d'asile. Par des activités de renforcement des capacités, le HCR entend accroître le rôle de l'État dans les affaires de réfugiés.

Le Haut Commissariat redoublera d'efforts pour améliorer les conditions de vie des réfugiés et des demandeurs d'asile, en attendant de trouver des solutions durables, et identifiera les réfugiés qui ont des besoins de protection particuliers en vue de les réinstaller en priorité. Le HCR entend assurer des soins essentiels, la sûreté, la sécurité et l'entretien dans les camps, tout en cherchant également à améliorer les conditions de vie dans les zones urbaines.

L'Organisation se propose en outre d'améliorer l'accès des réfugiés à l'éducation et la formation professionnelle, de répondre aux besoins des femmes réfugiées et de mener une action de sensibilisation relative au VIH et au sida. En 2010, elle s'efforcera en particulier d'encourager les réfugiés à participer à leur propre protection, par le biais des comités de réfugiés récemment créés.

En tant que chef de file des modules de protection et de gestion des camps pour les déplacés internes, le HCR s'efforce d'établir un profil précis des populations relevant de sa compétence, moyennant l'amélioration de son accès à ces populations et le renforcement du suivi des conditions de protection. Le Haut Commissariat offrira également une orientation psychosociale et juridique aux déplacés internes et aux déplacés de retour, contribuera au renforcement des capacités des autorités locales et apportera des secours d'urgence aux populations déplacées et de retour. Enfin, il cherchera à améliorer les conditions de vie des personnes vulnérables, de retour ou encore déplacées, à recenser les problèmes de protection dans les régions de retour et à encourager la recherche de solutions durables.

Le renforcement de la coordination avec les donateurs, les institutions onusiennes, les ONG et les autorités constitue un autre volet important de la stratégie du HCR.

Contraintes

Les stratégies et les activités destinées à faire face aux flux migratoires mixtes sont déterminées en grande partie par la situation économique et politique qui règne en Somalie et dans la Corne de l'Afrique. Des problèmes de sécurité entravent l'accès du HCR, ainsi que ses opérations. Pour sa part, le Gouvernement yéménite cherche à concilier sa générosité à l'égard des nouveaux arrivants et ses préoccupations en matière de sécurité intérieure et d'une autre nature. La situation politique et économique instable et le nombre croissant de réfugiés et de migrants mettent à rude épreuve les fondements sécuritaires, politiques, économiques et sociaux de l'État. Le Gouvernement pourrait de ce fait être amené à revoir sa politique consistant à reconnaître d'emblée le statut de réfugié aux Somaliens. En ce qui concerne la situation des déplacés internes au nord du pays, qui s'aggrave, l'accès à cette région demeure problématique ; il est également difficile de convaincre toutes les parties de la neutralité et de l'impartialité de l'ONU.

Organisation et mise en œuvre

Coordination

Le HCR continuera à renforcer sa coordination avec les autorités, dans le cadre de l'ouverture de nouveaux centres d'enregistrement et de l'allocation de terrains pour le camp de Kharaz et le centre d'accueil. La collaboration sera également centrée sur des missions d'évaluation conjointes et sur la rédaction d'une législation nationale relative aux réfugiés.

Le Haut Commissariat développera ses partenariats avec des ONG nationales et internationales. Il collaborera également avec les divers mécanismes interorganisations et l'Équipe des Nations Unies dans le pays, ainsi qu'avec les groupes de travail sectoriels. Des accords avec des institutions onusiennes seront élaborés afin de formaliser des engagements conjoints dans des projets à long terme. Le HCR poursuivra sa coopération avec le Croissant-Rouge yéménite et cherchera à nouer des partenariats avec d'autres acteurs en 2010, de manière à améliorer l'aide prodiguée aux personnes qui relèvent de sa compétence.

Informations financières

Jusqu'en 2007, le budget du HCR au Yémen s'est élevé en moyenne à 4 millions de dollars E.-U., un montant insuffisant pour répondre aux besoins essentiels des réfugiés. Pour appuyer davantage le Gouvernement et remédier aux lacunes dans la protection et l'assistance en faveur des personnes relevant

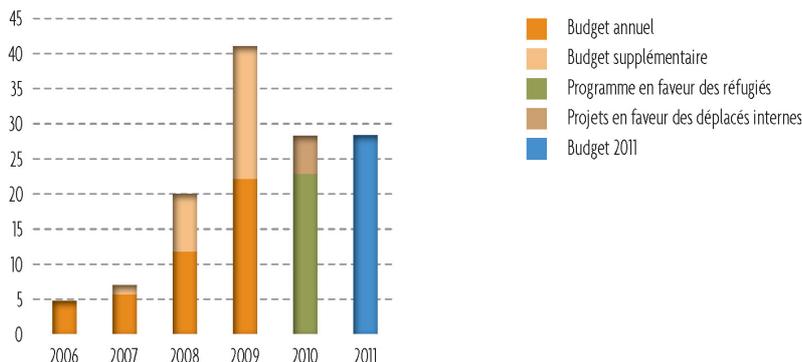
de sa compétence, le HCR a augmenté son budget, lequel est passé de 6,8 millions de dollars E.-U. en 2007 à 19,9 millions en 2008.

L'évaluation des besoins globaux réalisée à titre expérimental en 2008 a été centrée sur la définition d'activités aptes à combler les lacunes décelées dans la prise en charge des besoins essentiels, ainsi que sur les moyens de garantir un environnement de protection favorable, des procédures équitables et un système d'asile efficace en 2009. Le budget 2009 a donc été augmenté progressivement. Le budget 2010 s'élève à 28 millions de dollars E.-U., dont environ 5 millions sont consacrés à la prise en charge des besoins des déplacés internes et 22 millions aux programmes en faveur des réfugiés.

À la fin de l'année 2009, une intensification dramatique du conflit en cours dans la province de Sa'ada a provoqué d'autres déplacements importants de population. Le HCR revoit actuellement son budget, afin d'être en mesure de répondre aux besoins des dizaines de milliers de personnes récemment déplacées.

Budget pour le Yémen en 2006 – 2011

Millions (dollars E.-U.)



Budget 2010 pour le Yémen (dollars E.-U.)

ENTITÉS ET OBJECTIFS	PROGRAMME EN FAVEUR DES RÉFUGIÉS PILIER 1	PROJETS EN FAVEUR DES DÉPLACÉS INTERNES PILIER 4	TOTAL
Environnement de protection favorable			
Cadre juridique national	1 200 902	0	1 200 902
Politiques en matière de déplacements forcés	0	377 810	377 810
Attitudes du public à l'égard des personnes prises en charge	334 416	0	334 416
Non-refoulement	1 370 138	0	1 370 138
Sous-total	2 905 456	377 810	3 283 266
Procédures de protection équitables			
Conditions d'accueil	675 352	0	675 352
Enregistrement et établissement de profils	746 027	151 135	897 162
Détermination de statut juste et efficace	659 639	0	659 639
Documents individuels	0	148 135	148 135
Sous-total	2 081 018	299 269	2 380 287

Conséquences d'une insuffisance de financement de l'ordre de 20 à 40 pour cent

- Les conditions demeureront médiocres dans les centres d'accueil destinés aux nouveaux arrivants, de sorte que nombre d'entre eux éviteront de s'y rendre.
- Le nombre de centres d'enregistrement mobiles sera insuffisant, ce qui entraînera des retards dans l'enregistrement des réfugiés et la délivrance de papiers à leur intention.
- Le HCR ne poursuivra pas un projet destiné à restituer des cartes d'identité familiales à 10 000 familles de déplacés internes, ce qui les empêchera de bénéficier de divers services, notamment éducatifs et médicaux.
- Le Haut Commissariat ne pourra pas aider les autorités à faire respecter les lois contre l'exploitation.
- Un programme de protection visant à améliorer la gestion de la sécurité communautaire et à contrer les mauvais traitements infligés aux enfants, ainsi que la violence sexuelle et sexiste, ne sera pas exécuté.
- Il sera impossible de construire des salles de classe supplémentaires ; les écoles resteront totalement surchargées et ne pourront accueillir de nouveaux élèves.

ENTITÉS ET OBJECTIFS	PROGRAMME EN FAVEUR DES RÉFUGIÉS PILIER 1	PROJETS EN FAVEUR DES DÉPLACÉS INTERNES PILIER 4	TOTAL
Protection contre la violence et l'exploitation			
Impact sur les communautés hôtes	322 517	0	322 517
Application de la loi	400 020	0	400 020
Système de gestion de la sécurité communautaire	177 244	0	177 244
Violences fondées sur l'appartenance sexuelle	541 482	169 778	711 260
Protection des enfants	194 710	154 384	349 093
Liberté de mouvement	160 399	0	160 399
Sous-total	1 796 372	324 162	2 120 533
Besoins élémentaires et services essentiels			
Sécurité alimentaire	374 244	0	374 244
Nutrition	800 747	0	800 747
Eau	1 230 716	0	1 230 716
Abris et autres infrastructures	1 147 709	2 799 679	3 947 387
Articles ménagers et d'hygiène de base	1 981 510	774 548	2 756 058
Soins de santé primaire	1 982 346	0	1 982 346
VIH et sida	362 073	0	362 073
Éducation	1 112 726	0	1 112 726
Services d'assainissement	514 139	0	514 139
Services destinés aux groupes ayant des besoins spécifiques	572 466	0	572 466
Sous-total	10 078 675	3 574 226	13 652 901
Autogestion et participation communautaires			
Évaluation participative et mobilisation communautaire	284 025	82 951	366 975
Autogestion de la communauté et représentation équitable	306 434	0	306 434
Gestion et coordination des camps	890 175	76 844	967 019
Autosuffisance et moyens d'existence	1 306 856	0	1 306 856
Sous-total	2 787 490	159 794	2 947 285
Solutions durables			
Stratégie de solutions durables	651 198	159 678	810 876
Retour volontaire	519 558	0	519 558
Réinstallation	461 125	0	461 125
Sous-total	1 631 881	159 678	1 791 559
Relations extérieures			
Partenariats	399 626	0	383 435
Information	427 788	0	390 009
Sous-total	827 415	0	773 444
Logistique et appui aux opérations			
Chaîne d'approvisionnement et logistique	360 064	0	538 354
Gestion de programme, coordination et appui	345 211	470 091	690 984
Sous-total	705 275	470 091	1 229 338
Total	22 813 582	5 365 031	28 178 613

Budget 2011	28 325 400
--------------------	-------------------

Budget 2009 révisé	
Budget annuel	22 135 160
Budget supplémentaire	18 885 694
TOTAL	41 020 854